

Bonjour,

Vous avez été admis.e en **Licence 1 Biotechnologies pour la santé à la Faculté de Médecine/Pharmacie de l'Université Grenoble Alpes.**

Pour les étudiants.es **n'ayant pas encore confirmé** leur venue sur PARCOUSUP, vous devez respecter le calendrier Parcoursup. Passé ce délai, vous serez considéré.e comme vous étant désisté.e.

Vous devez impérativement effectuer votre **inscription administrative en ligne** :

- **Pour les Primo (hors UGA) : entre le 4 et le 18 juillet 2025**
- **Pour les réinscriptions (étudiants UGA) : entre le 4 et le 18 juillet 2025 et du 20 août au 1er septembre**

**ATTENTION POUR LES ETUDIANTS UGA : Seuls les étudiants.es admis.es en session 1 pourront s'inscrire. Ceux en attente de résultats (session 2,...) s'inscriront par internet une fois les résultats obtenus.**

Si vous ne parvenez pas à vous inscrire (et que vous n'êtes pas en attente de résultats de session 2), merci de contacter la scolarité par mail : [licencesbiotechnologiessante@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:licencesbiotechnologiessante@univ-grenoble-alpes.fr)

**NB :**

- Si vous ne confirmez pas votre vœu dans Parcousup, vous ne pourrez pas réaliser votre inscription administrative via internet (IAweb).
- Après avoir confirmé votre vœu, vous devez attendre 48h avant de pouvoir réaliser votre IAweb.

## PROCEDURE D'INSCRIPTION

### I. Première étape :

Faire les démarches concernant la **Contribution Vie Etudiante et de Campus** (CVEC) en vous connectant sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Lorsque vous vous serez acquitté.e de cette contribution d'un montant de 105€, un **code** vous sera donné. Il faudra le saisir au moment de votre inscription administrative, sans ce code vous ne pourrez pas vous inscrire.

### II. Deuxième étape :

Procéder à votre inscription administrative ainsi que le paiement de vos droits sur le site de l'Université Grenoble Alpes. En fonction de votre situation, consultez les pages suivantes :

- c'est votre première inscription à l'Université Grenoble Alpes -> <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/admissions/candidater-et-s-inscrire/etape-2-inscription-administrative/etape-2-inscription-administrative-600157.kjsp>

- vous êtes déjà inscrit à l'Université Grenoble Alpes -> <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/admissions/candidater-et-s-inscrire/etape-2-inscription-administrative/inscription-administrative-re-inscription-600403.kjsp?RH=1529672152586>

#### **Dépôt des pièces justificatives sur internet :**

Vous devrez **déposer vos pièces justificatives nécessaires pour finaliser l'inscription sur internet** via ce lien :

<https://pjweb-uga.grenet.fr/pjweb-uga/page/login.jsf>

Ce lien vous sera communiqué à la fin de votre inscription en ligne une fois votre inscription validée par le paiement en carte bancaire. Pour les **Primo**, vous recevrez ce lien **dans les 72h** qui suivent votre IA web par mail.

#### Pièces qui seront à déposer :

- Carte identité ou passeport,
- **Attestation de responsabilité civile** couvrant l'année universitaire 2025 2026 au nom de l'étudiant (*attention le document doit contenir la garantie des risques liés à la formation*),
- Pour les étudiants boursiers, **photocopie de l'attribution de bourse** (la notification de bourse définitive sera également à transmettre en scolarité dès réception),
- Relevés de notes du BAC, N-1 et années d'études,
- Photo d'identité pour les Primo,
- La charte TP signée (cette charte est téléchargeable en bas de la page <https://licences-masters-sante.univ-grenoble-alpes.fr/presentation/inscriptions-reinscriptions/>)

### III. Troisième étape :

#### 1. **PRIMO ARRIVANT** :

Vous pouvez éditer votre carte étudiant en toute autonomie sur la borne située dans le hall du bâtiment IFPS, 175 avenue Centrale, 38 400 Saint Martin d'Hères.

#### 2. **REINS (ayant déjà été inscrit à l'UGA)** :

La chaîne d'inscription se déroulera uniquement pour les étudiants déjà inscrits à l'UGA :

- Vous devrez vous munir de votre carte d'étudiant.
- **Vous rendre en Salle 004, au rdc de l'IFPS (175 Av. Centrale, 38400 Saint-Martin-d'Hères) les 28 et 29 août, 1er et 2 septembre afin de récupérer votre sticker**
- **Entre les plages horaires suivantes -> 9h-12h et 13h00-16h00**

**Attention, vous devez venir vous inscrire EN DEHORS des heures de cours**

---

## Réunion de rentrée

Elle est obligatoire et aura lieu en présentiel le lundi **01/09/2024 à 10h00**

Lieu de la réunion : **Amphi 2 IFPS**, 175 avenue Centrale, 38 400 Saint-Martin-d'Hères

### **Pour information :**

- Si des changements devaient avoir lieu pour l'organisation de la chaîne d'inscription et des réunions de rentrée, vous serez informé.e par mail à partir du 21 août (date de réouverture de la scolarité). L'information sera également renseignée sur votre intranet Leo.

## PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

L'UGA s'attache à offrir aux personnes en situation de handicap des conditions d'accueil et d'accompagnement adaptées à leurs besoins et à leurs projets.

Vous trouverez toutes les informations ici : <https://etudiant.univ-grenoble-alpes.fr/votre-situation/etudiant-en-situation-de-handicap/etudiant-en-situation-de-handicap-1397164.kjsp>

---

Nous restons à votre disposition pour toute question.

Pour information, **le secrétariat sera fermé du mardi 22 juillet (au soir) au mercredi 20 août inclus.**

Le secrétariat des Licences